

SEANCE DU 07 juin 2019

Séance ouverte à 19h15

Conseillers présents : PREVOT G., GELARD F., LE GOUELLEC J.M., MILLART L., THIEBAULT D, LORET A., .
AELTERMAN B., PREVOT M

Conseiller absent : BLONDEL S. (pouvoir à F.GELARD), MOUGENOT P., FRISONI L

Secrétaire de séance : Laurent MILLART

Le Maire ouvre la séance et invite l'assemblée à en élire un secrétaire :
Le procès verbal de la réunion précédente est lu et approuvé

OBJET : - **Demande d'autorisation de mise en service d'un système de vidéo-protection sur le territoire communal de la commune d'Aguilcourt**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1 ;

VU le Code de la Sécurité intérieure et notamment ses articles L 223-1 à L 223-9 et L 251-1 à L 2551 ;

Monsieur le Maire,

RAPPELLE que depuis plusieurs années la commune d'Aguilcourt, à l'instar d'une tendance nationale, doit faire face à un accroissement des actes d'incivilité de vandalisme et de vols.

La commune constate d'année en année une augmentation des incivilités des dégradations des biens communaux.

Les habitants ont subi des cambriolages et vols, soit dans les maisons soit dans les véhicules.

Récemment, une remorque a été dérobée entre le mardi 28 mai et le vendredi 31 mai sur la place de la mairie.

De plus des trafics de stupéfiants sont commis sous l'abri bus ainsi qu'une consommation d'alcool.

Afin d'enrayer le phénomène, l'objectif est de mettre en place un dispositif de vidéo protection qui permet, de gérer les flux, de créer un effet dissuasif, de rassurer les administrés, de surveiller Aguilcourt centre, sécurisant la mairie et ses ateliers municipaux.

CONSIDERANT l'importance de la prévention dans le cadre de sa mission de sécurité due aux Aguilcourtois.

Afin de disposer d'une approche plurielle et concertée seule à même de répondre aux actes d'incivilité, de vandalisme et de petite délinquance, à ce titre l'introduction d'un dispositif de vidéo-protection dans le périmètre de la mairie peut être un outil complémentaire pertinent.

INDIQUE qu'il convient d'insister sur le rôle dissuasif d'un système de vidéo-protection, et de réaffirmer son aspect complémentaire : qu'il n'est pas la réponse, mais un moyen de prévention, et dans certains cas, d'identification des auteurs d'actes répréhensibles

comme cela a été le cas sur l'agglomération et dans d'autres communes ;

INFORME que les travaux nécessaires à la mise en place du système de vidéo protection ont été réalisés par l'entreprise G2A .

PROPOSE au Conseil Municipal :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de mise en service d'un système de vidéo-protection sur les secteurs rapportés auprès de Monsieur le Préfet de l'Aisne et à signer tous actes utiles à cet effet et de signer tous documents afférents.

Après en avoir délibéré le conseil approuve à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES: -

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la clôture de l'assainissement a été posée, et que l'implantation des arbres se fera en septembre.

Que les caméras ont déjà un effet dissuasif cela même avant leur mise en service, la population voisine du centre bourg est très satisfaite de cette solution.

Qu'il a rencontré avec l'installateur, le major de la gendarmerie spécialiste de la vidéo protection le vendredi 31 mai 2019.

Signale qu'une boutique foraine a été dérobée sur la place et que malheureusement les caméras n'étaient pas en service

Une plaque de rue a également été dérobée au hameau de MERLET, elle sera remplacée.

Que l'abribus du hameau de MERLET étant donné sa vétusté sera prochainement changé

D'un arrêté relatif au numérotage des maisons extension du lotissement petit château Rue HENRI POLLET

Séance close à 20h00

Prochaine séance :

EMARGEMENT :